

Paris, le 14 avril 2014

Communiqué de presse

Les PERCO en forte progression en 2013

8,6 milliards d'euros d'encours (+28 %)

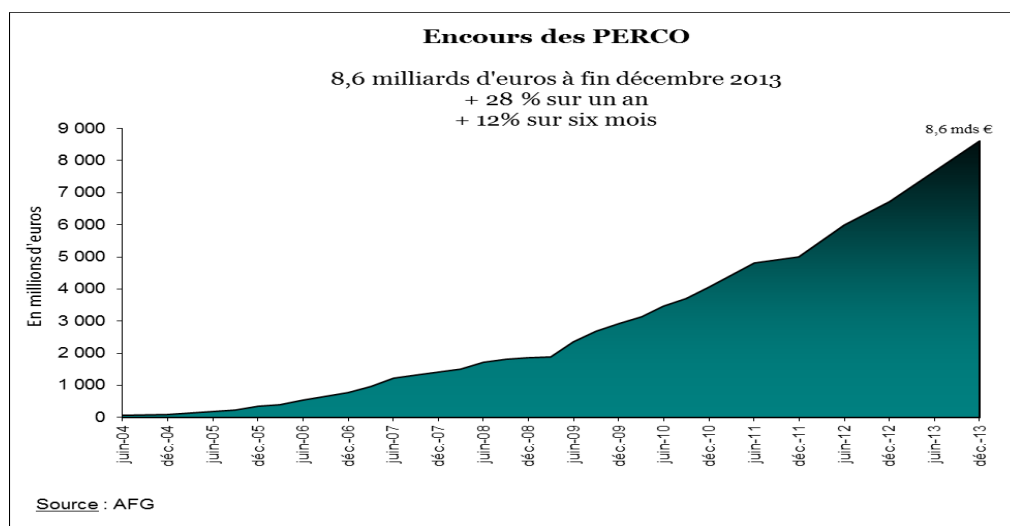
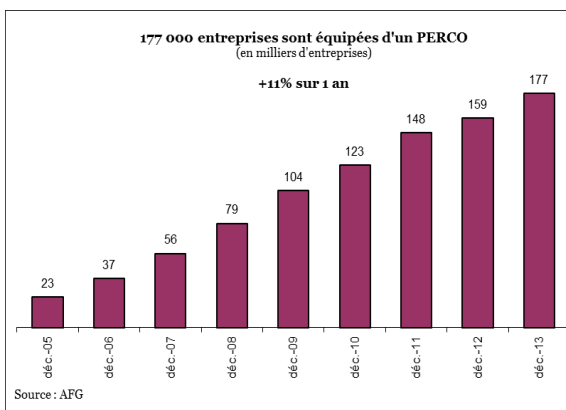
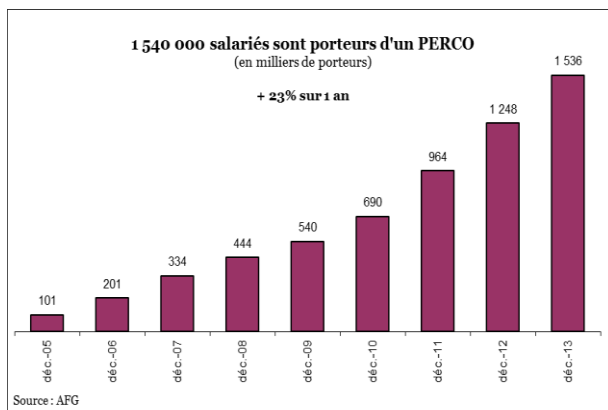
180.000 entreprises équipées (+11 %)

1.540.000 salariés adhérents (+23 %)

Les PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) poursuivent leur progression.

Au 31 décembre 2013, **près de 1.540.000 salariés**, sur les 4,8 millions couverts, ont déjà **effectué des versements**, soit une progression de **+ 23 %** en un an.

Près de **180.000 entreprises** de toutes tailles proposaient fin 2013 l'accès à ce véhicule d'épargne retraite à leurs salariés, soit 18.000 entreprises de plus qu'en 2012, en augmentation de **+11 %**.



L'encours total géré dans les PERCO s'établit au 31 décembre 2013 à **8,6 milliards d'euros**, en **hausse de près de 28 %** par rapport au 31 décembre 2012 alors que sur la même période – à titre indicatif – le CAC40 ne s'est apprécié que de 18 %.

Au 31 décembre 2013, les flux bruts d'alimentation des PERCO ont dépassé **1,7 milliards** d'euros. Ils sont en légère **hausse de près de 7 %** sur un an et se répartissent ainsi :

- Participation : **21 %**
- Intéressement : **17 %**
- Versements volontaires des salariés : **26 %**
- Abondement de l'entreprise : **35 %**

Le montant des rachats s'élevant à 420 millions d'euros, le solde net de souscription atteint **1,3 milliards d'euros**.

L'encours moyen détenu par chaque bénéficiaire s'élève à **5.600 euros**.

Près d'un tiers des salariés bénéficient d'une gestion pilotée de leur PERCO, c'est-à-dire une gestion financière basée sur une désensibilisation programmée de l'allocation de leurs actifs au fur et à mesure de l'approche de la retraite.

L'âge moyen de l'adhérent est de 45,5 ans.

La proportion hommes / femmes est de 62 % / 38 % et les tranches d'âge se répartissent de la façon suivante :

Age	%
Moins de 30 ans	13
De 30 à 39 ans	22
De 40 à 49 ans	26
De 50 à 59 ans	30
60 ans et plus	9

Les sommes épargnées dans le PERCO sont fortement investies dans le tissu économique national.

La poursuite du développement des PERCO doit être une priorité, en aidant particulièrement les plus jeunes actifs. Un forfait social allégé sur l'abondement des entreprises favoriserait ce mouvement.

Pour 2014, le plafond d'abondement des entreprises aux PERCO est de 6 007 euros¹, contre 5 925 euros en 2013.



Vous trouverez ce communiqué de presse sur www.afg.asso.fr (rubrique presse)

Contact : Dominique PIGNOT, Directrice de la Communication et de la Formation, Tél. : 01.44.94.94.17, d.pignot@afg.asso.fr

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent plus de 3 000 milliards d'euros d'actifs dont 1 500 milliards d'euros en gestion collective

¹ 16 % du plafond annuel de la sécurité sociale fixé à 37 548 euros pour l'année 2014.